



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 juin 2015 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles côté, Directeur d'arrondissement par intérim
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Jocelyn Jobidon, Directeur du développement du territoire par intérim
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier : Remerciements et félicitations aux employés de l'arrondissement pour le succès de la soirée cinéma et la fête de l'arrondissement « Fêtons Ahuntsic-Cartierville » tenues respectivement les 5 et 6 juin 2015.

Octroi d'un contrat de services professionnels pour les travaux d'aménagement d'un site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie-nette zéro (point 20.13).

Information sur le projet-pilote de rue piétonne temporaire sur l'avenue Park Stanley.

Projet PPU Henri-Bourassa Ouest – Pétition déposée au conseil municipal du 15 juin 2015.

Monsieur Pierre Desrochers : Retour sur la distribution de fleurs ayant eu lieu le 23 mai 2015.

Octroi d'un contrat pour l'aménagement d'une place publique sur la rue Chabanel Ouest, à l'angle de l'avenue de l'Esplanade (point 20.01).

Annonce d'une consultation sur l'aménagement du boisé situé à l'angle de l'avenue Christophe-Colomb et du boulevard Crémazie Est.

Annonce des travaux de réparation des abreuvoirs situés au parc Saint-Simon-Apôtre.

Invitation à participer à la 2^e édition du tournoi de golf au profit de l'ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC.

- Monsieur Harout Chitilian : Information sur les travaux complétés dans les immeubles portant les numéros 11750, 11760 et 11815 de la rue Ranger.
- Annonce d'un projet de transformation d'un édifice situé à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue Dudemaine en logements sociaux.
- Annonce d'une soirée d'information, le 22 juin 2015, au YMCA Cartierville, à 19 h, sur le projet d'aménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle développé par le Service des transports de la Ville de Montréal.
- Annonce d'une soirée d'information, le 17 juin 2015, au Centre culturel de Cartierville, à 19 h, sur le plan d'aménagement du parc Raimbault.
- Madame Lorraine Pagé : Invitation à participer à la braderie de la Promenade Fleury du 11 au 14 juin 2015.
- Information sur le projet de construction de la bibliothèque interarrondissements (point 12.04).
- Octroi d'un contrat pour l'aménagement d'une aire d'exercice pour adultes au parc des Hirondelles (point 20.02).
- Remerciements aux citoyens qui embellissent leur propriété par la plantation de fleurs et d'arbres et l'entretien de leur jardin.
- Monsieur Pierre Gagnier : Félicitations aux employés et partenaires de l'arrondissement pour le succès de la fête de l'arrondissement « Fêtons Ahuntsic-Cartierville » et remerciements aux citoyens pour leur participation.
- Retour sur la rencontre d'information du 2 juin 2015 avec Aéroport de Montréal.
- Ajout à l'ordre du jour du projet de construction de la bibliothèque interarrondissements (point 12.04).

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 9930, avenue du Sacré-Coeur - Lot 2496000 du cadastre du Québec : autoriser l'agrandissement du 2^e étage dans la projection située au-dessus d'un balcon couvert d'une construction dérogatoire, plutôt que dans la prolongation verticale des murs extérieurs existants délimitant le périmètre de l'implantation de la construction et un avant-toit à 0,96 mètre de la marge latérale gauche au lieu du minimum prescrit de 1,2 mètre (40.01).

Personne ne souhaite intervenir.

- 12115, avenue Henri-Beau - Lot 1901202 du cadastre du Québec : autoriser l'agrandissement en hauteur du côté gauche du bâtiment, dans l'alignement dérogatoire existant des murs du rez-de-chaussée, lequel serait implanté à 6,01 mètres au lieu de l'alignement prescrit de 8,64 mètres et un pourcentage de la superficie du plan de la façade principale, situé du côté gauche, inférieur au minimum prescrit, soit de 53 % au lieu de 60 % (40.02).

Personne ne souhaite intervenir.

- 255, boulevard Crémazie Est - Lot 1998610 du cadastre du Québec : autoriser un muret entre l'alignement de construction et l'alignement de la voie publique d'une hauteur de 1,5 mètre au lieu de 0,3 mètre (40.03).

Personne ne souhaite intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 22, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Raymond Prince	Nuisance aérienne.
Marc Gagné	Réparation des nids-de-poule. Réaménagement de l'aire de jeux pour enfants au parc Saint-Paul-de-la-Croix.
Gilles Maheux	Caisse de retraite des élus municipaux de la Ville de Montréal.
Francine Bouliane	Plan quinquennal de la main-d'œuvre 2014-2018.
Pierre Lachapelle	Entretien du parc Ahuntsic et état de l'étang.
Raymond Labbé	Piste cyclable sur le boulevard Gouin. Réparation des nids-de-poule.
Gilles Larocque	Budget alloué à la réparation des nids-de-poule.
Alain Fugère	Négociation de la convention collective des cols blancs et Charte de la Ville de Montréal.
Luciano Luca	Emplacement des enseignes de rues.
Karine Marcotte	Précisions sur le point 40.05 de l'ordre du jour.
Benoît Audette	Employés professionnels de la Ville de Montréal et contrats de services professionnels.
Jean-Claude Lanthier	Trou dans un trottoir de la rue Fleury. Réfection des trottoirs.
Jean Girard	Traitement des arbres (miellée) et nettoyage des résidus.

Cette période de questions prend fin à 20 h 31.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

- Arrondissement de Verdun : Résolution CA15 210104 intitulée « Motion en faveur d'un programme de formation cycliste à l'école primaire ».

10.05

CA15 090125

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2015.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier
appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2015, en y ajoutant le point suivant :

12.04 Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, de terminer la phase de planification du projet de construction d'une bibliothèque interarrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville / Autoriser l'affectation d'un chargé de projet et d'une équipe de gestion immobilière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA15 090126

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mai 2015.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 11 mai 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA15 090127

Adhérer au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal et accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adhérer au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;

D'accepter l'offre de service approuvé par le conseil municipal (CM15 0546), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion et la réalisation de projets d'aménagement de terrains de balle par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;

D'autoriser la réalisation de projets de réfection de terrains sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, aux conditions prévues au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;

DE s'engager à ce que la vocation des terrains de balle soit maintenue pour une période minimale de dix ans, c'est-à-dire, que ceux-ci soient exploités, utilisés et entretenus aux fins dont ils ont fait l'objet d'un financement de la Ville;

DE s'engager à assumer les frais d'exploitation associés aux terrains de balle ayant fait l'objet d'une réfection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1151522009

CA15 090128

Approuver la tenue de l'activité Fête de l'eau dans le cadre de l'événement Relais rivière du Tour de la Route Bleue et autoriser l'utilisation de la somme consentie par le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la tenue de l'activité Fête de l'eau dans le cadre de l'événement Relais rivière du Tour de la Route Bleue qui aura lieu au parc de Beauséjour le 13 juin 2015 et à la mi-juin pour l'édition 2016-2017;

D'autoriser l'utilisation de la somme qui sera consentie à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville par le biais du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau pour la réalisation de l'événement Relais rivière du Tour de la Route Bleue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1151522020

CA15 090129

Autoriser l'inscription du projet d'aménagement d'une halte-repos au parc Henri-Julien au Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017, de même que le financement des coûts non couverts par le programme pour un montant maximum de 93 000 \$.

ATTENDU la résolution CE15 0826 par laquelle le comité exécutif approuve le Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'autoriser l'inscription du projet d'aménagement d'une halte-repos au parc Henri-Julien au Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017;

DE s'engager à financer la part des coûts non couverts par le programme pour un maximum de 93 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.03 1151522012

CA15 090130

Recommander d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, de terminer la phase de planification du projet de construction de la bibliothèque interarrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville, d'autoriser l'affectation d'un chargé de projet relevant des arrondissements concernés et d'une équipe de gestion immobilière en apports de services internes et externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

QUE soit recommandé d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, de terminer la phase de planification du projet de construction de la bibliothèque interarrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville;

QUE soit autorisée l'affectation d'un chargé de projet relevant des arrondissements concernés;

QUE soit autorisée une équipe de gestion immobilière en apports de services internes et externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements;

ET QUE le budget total soit consenti au projet par la Direction générale et qu'il soit indexé chaque année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.04 1151522005

CA15 090131

Accorder un contrat à RAMCOR CONSTRUCTION INC. pour l'aménagement d'une place publique située sur la rue Chabanel Ouest, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-007, soit 996 145,47 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 1 012 464,11 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 7 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder à RAMCOR CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement d'une place publique située sur la rue Chabanel Ouest, au prix et aux conditions de sa soumission, soit de 996 145,47 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public S2015-007;

D'autoriser à cette fin une dépense de 1 012 464,11 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1156074003

CA15 090132

Accorder un contrat à 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC), pour l'aménagement d'une aire d'exercice pour adultes au parc des Hirondelles, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2014-001, soit 155 814,12 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 184 382,28 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 10 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder à 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement d'une aire d'exercice pour adultes au parc des Hirondelles, au prix et aux conditions de sa soumission, soit de 155 814,12 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public S2014-001;

D'autoriser à cette fin une dépense de 184 382,28 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1146074002

CA15 090133

Autoriser une dépense maximale de 108 147,78 \$, toutes taxes comprises, pour l'acquisition de deux châssis-cabine d'équipe, de marque Ford, conformément à l'entente-cadre 706437 intervenue entre la Ville de Montréal et FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE - CG15 0029.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 108 147,78 \$, toutes taxes comprises, pour l'acquisition de deux châssis-cabine d'équipe (4 portes / 6 places) 4X2 de marque Ford, modèle F450 de l'année 2016, conformément à l'entente-cadre 706437, intervenue entre la Ville de Montréal et FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1156820004

CA15 090134

Autoriser une dépense maximale de 65 861,63 \$, toutes taxes comprises, pour l'acquisition et l'installation de deux bennes basculantes, conformément à l'entente-cadre 941228 intervenue entre la Ville de Montréal et LES ÉQUIPEMENTS TWIN INC. - CG14 0079.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 65 861,63 \$, toutes taxes comprises, pour l'acquisition et l'installation de deux bennes basculantes en aluminium de 8,5 pieds de longueur, conformément à l'entente-cadre 941228, intervenue entre la Ville de Montréal et LES ÉQUIPEMENTS TWIN INC.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1156820005

CA15 090135

Autoriser une dépense maximale de 138 248,90 \$, toutes taxes comprises, pour l'acquisition d'un châssis-cabine de classe 293, conformément à l'entente-cadre 706217 intervenue entre la Ville de Montréal et GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. - CG11 0450.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'autoriser une dépense maximale de 138 248,90 \$, toutes taxes comprises, pour l'acquisition d'un châssis-cabine de classe 293, conformément à l'entente-cadre 706217, intervenue entre la Ville de Montréal et GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1156820006

CA15 090136

Accorder un contrat à GAINEX INC. pour le nettoyage de puisards dans l'arrondissement pour une période d'un an, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14439 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 143 627,92 \$, toutes taxes comprises - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'autoriser une dépense de 143 627,92 \$, toutes taxes comprises, pour le nettoyage des puisards de l'arrondissement;

D'accorder à GAINEX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an à compter de la date de notification de l'octroi, le contrat pour le service de nettoyage de puisards incluant le transport et la disposition des résidus, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 627,92 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14439;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement pour un montant net de 61 562 \$ et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour un montant net de 69 950 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1150714001

CA15 090137

Autoriser une dépense maximale de 546 810,75 \$, toutes taxes comprises, pour la location avec option d'achat de deux chargeuses articulées pour une période de 5 ans, conformément à l'entente-cadre 870144 intervenue avec la Ville de Montréal et NORTRAX QUÉBEC INC. - CG13 0330.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'autoriser une dépense de 546 810,75 \$, toutes taxes comprises, pour la location avec option d'achat de deux chargeuses articulées sur roues de 3 vg³ pour une période de cinq ans, soit du 15 novembre 2015 au 15 avril 2020, à raison de cinq mois par année, conformément à l'entente-cadre 870144, intervenue entre la Ville de Montréal et NORTRAX QUÉBEC INC.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1156820007

CA15 090138

Accorder un contrat à ABC ENVIRONNEMENT INC. pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra de conduites d'égout de l'arrondissement pour une période d'un an comprenant deux options de renouvellement d'un an, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 15-14128 et autoriser à cette fin une dépense de 111 928,16 \$, toutes taxes comprises - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'autoriser une dépense de 111 928,16 \$, toutes taxes comprises, pour les travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout de l'arrondissement;

D'accorder à ABC ENVIRONNEMENT INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an à compter de la date de notification de l'octroi et comprenant deux options de renouvellement d'un an, un contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 111 928,16 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14128;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement pour un montant net de 71 206 \$ et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour un montant net de 31 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1150714003

CA15 090139

Octroyer une contribution financière additionnelle de 13 986 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE, pour l'année 2015, dans le cadre de la convention en vigueur, pour le projet « Patrouille cycliste dans les parcs et pistes cyclables ».

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 13 986 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'année 2015, dans le cadre de la convention en vigueur, pour le projet « Patrouille cycliste dans les parcs et pistes cyclables »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1151522016

CA15 090140

Octroyer des contributions financières totalisant 66 726 \$ à SOLIDARITÉ AHUNTSIC et au CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.), pour la période 2015-2016, dans le cadre de leur convention en vigueur pour l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 66 726 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, pour l'année 2015, dans le cadre de leur convention en vigueur pour l'initiative montréalaise de soutien au développement social :

- CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.)	35 003 \$
- SOLIDARITÉ AHUNTSIC	31 723 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement pour un montant de 29 500 \$, par la ville centre pour un montant de 4 466 \$ et par l'agglomération pour un montant de 32 760 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1151522013

CA15 090141

Octroyer une contribution financière additionnelle de 3 168 \$ à l'organisme PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/ CARTIERVILLE pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme par l'arrondissement.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 3 168 \$ à l'organisme PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE, dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme par l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1151522015

CA15 090142

Accorder un contrat à NÉOLECT INC. pour les travaux d'alimentation électrique de l'aréna Ahuntsic, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-010, soit 258 032,42 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 268 032,42 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder à NÉOLECT INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'alimentation électrique à l'aréna Ahuntsic situé au 10560, rue Saint-Hubert, au prix et aux conditions de sa soumission, soit de 258 032,42 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public S2015-010;

D'autoriser à cette fin une dépense de 268 032,42 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1150356002

CA15 090143

Accorder un contrat de services professionnels à la firme BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) INC., pour les travaux d'aménagement d'un site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie-nette zéro, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-011, soit 375 591, 71 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 435 591,71 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 9 soumissionnaires / Approuver un projet de convention.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'autoriser une dépense de 435 591,71 \$, toutes taxes comprises, pour la fourniture de services professionnels en architecture, en ingénierie et en architecture de paysage afin de réaliser l'aménagement d'un site riverain et la construction d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette-zéro;

D'approuver un projet de convention par lequel BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) INC., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 375 591,71 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public S2015-011 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1150356003

CA15 090144

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2015.

ATTENDU QU'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1153757005

CA15 090145

Octroyer des contributions financières totalisant 4 450 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 4 450 \$ aux différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités respectives :

150 \$	LES RETROUVAILLES (RÉSIDENCE)
200 \$	ASSOCIATION MONTRÉLAISE DE JELSI
200 \$	GUEPE
100 \$	AQDR AHUNTSIC-SAINT-LAURENT
200 \$	LOISIRS SOPHIE-BARAT
400 \$	ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR ANAGENISSIS
400 \$	LA CROIX DE SECOURS ARMENIENNE DU CANADA (A.R.S.) INC.
150 \$	CENTRE HELLÉNIQUE DE PERSONNES ÂGÉES DE L'ACADIE
150 \$	CLUB D'ÂGE D'OR LA BONNA ALLEGRIA
200 \$	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA TRANSFIGURATION-DE-NOTRE-SEIGNEUR
200 \$	CLUB DE BOCCE L'ACADIE
400 \$	ASSOCIATION AGE D'OR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ARMÉNIEN DE MONTRÉAL
150 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR LE MIRAGE – (CRAIC)
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR LE BEL AGE DE CARTIERVILLE
200 \$	JARDIN COMMUNAUTAIRE MARCELIN-WILSON
200 \$	JARDIN COMMUNAUTAIRE DESCHAMPS
200 \$	JARDIN COMMUNAUTAIRE PIERRE-LAPOINTE
200 \$	LOISIRS SOPHIE-BARAT
200 \$	JARDINS COMMUNAUTAIRES SAULT-AU-RÉCOLLET
200 \$	LOISIRS SOPHIE-BARAT
150 \$	ÉCOLE LOUIS-COLIN

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1151040005

CA15 090146

Octroyer des contributions financières totalisant 13 500 \$ aux organismes suivants : ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC. (10 000 \$), S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY (2 000 \$), CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE (1 500 \$).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer les contributions financières totalisant 13 500 \$ aux organismes ci-dessous énumérés, réparties comme suit :

Nom de l'organisme	Projet	Montant
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.	Contribution accordée par les élus, dans le cadre du 60 ^e anniversaire de fondation de l'association des braves d'Ahuntsic inc., pour les diverses célébrations qui auront lieu tout au long de la saison 2015-2016, tel qu'il apparaît au présent sommaire décisionnel.	10 000 \$
S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY	Contribution accordée par les élus, en vue d'accueillir sur le territoire de la SDC Promenade Fleury les premiers pianos urbains au nord de Montréal, dans le but de dynamiser et d'agrémenter le quotidien des citoyens en plus d'enrichir le paysage urbain de façon originale, tel qu'il apparaît au présent sommaire décisionnel.	2 000 \$
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE	Contribution accordée par les élus, afin de permettre à une dizaine de jeunes de l'arrondissement, âgés entre 13 et 15 ans, de vivre une expérience de travail éducative grâce à l'entrepreneuriat coopératif, et ce, durant une période de 6 semaines, tel qu'il apparaît au présent sommaire décisionnel.	1 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1151522014

CA15 090147

Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE pour appuyer la tenue de l'édition 2015 des Jeux de la rue qui se tiendront du 15 juillet au 15 août 2015.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE pour appuyer l'édition 2015 des Jeux de la rue qui se déroulera entre le 15 juillet et le 15 août;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1151522019

CA15 090148

Octroyer des contributions financières totalisant 20 480 \$ à différents organismes pour l'année 2015 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 20 480 \$ aux organismes suivants pour l'année 2015, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir :

LES COPAINS DE ST-SIMON	3 539 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	1 060 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	4 033 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	6 033 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	3 788 \$
LES YMCA DU QUÉBEC - CARTIERVILLE	1 200 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	827 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1151522018

CA15 090149

Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble portant le numéro 9930, avenue du Sacré-Coeur, érigé sur le lot 2496000 du cadastre du Québec, autorisant l'agrandissement du 2e étage dans la projection située au-dessus d'un balcon couvert d'une construction dérogatoire plutôt que dans la prolongation verticale des murs extérieurs existants délimitant le périmètre de l'implantation de la construction et un avant-toit à 0,96 mètre de la marge latérale gauche au lieu du minimum prescrit de 1,2 mètre- Demande 3000980597.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9930, avenue du Sacré-Coeur, sur le lot 2496000 du cadastre du Québec, l'agrandissement du 2e étage dans la projection située au-dessus d'un balcon couvert d'une construction dérogatoire plutôt que dans la prolongation verticale des murs extérieurs existants délimitant le périmètre de l'implantation de la construction et un avant-toit à 0,96 mètre de la marge latérale gauche au lieu du minimum prescrit de 1,2 mètre;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9930, avenue du Sacré-Coeur, lequel est érigé sur le lot 2496000 du cadastre du Québec, l'agrandissement du 2^e étage dans la projection située au-dessus d'un balcon couvert d'une construction dérogatoire plutôt que dans la prolongation verticale des murs extérieurs existants délimitant le périmètre de l'implantation de la construction et un avant-toit à 0,96 mètre de la marge latérale gauche au lieu du minimum prescrit de 1,2 mètre, tels que présentés sur les plans préparés par Michel Anastasiu architecte et Architecture et design d'intérieur Gilbert Hayart et associés, numérotés 01 à 04, datés et révisés le 12 février 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1154197004

CA15 090150

Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble portant le numéro 12115, avenue Henri-Beau, érigé sur le lot 1901202 du cadastre du Québec, autorisant l'agrandissement en hauteur du côté gauche du bâtiment, dans l'alignement dérogatoire existant des murs du rez-de-chaussée, lequel serait implanté à 6,01 mètres au lieu de l'alignement prescrit de 8,64 mètres et un pourcentage de la superficie du plan de la façade principale, situé du côté gauche, inférieur au minimum prescrit, soit de 53 % au lieu de 60 % - Écoterritoire - Demande 3000976473.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12115, avenue Henri-Beau, sur le lot 1901202 du cadastre du Québec, l'agrandissement en hauteur du côté gauche du bâtiment, dans l'alignement dérogatoire existant des murs du rez de chaussée, lequel serait implanté à 6,01 mètres au lieu de l'alignement prescrit de 8,64 mètres et un pourcentage de la superficie du plan de la façade principale, situé du côté gauche, inférieur au minimum prescrit, soit de 53 % au lieu de 60 %;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12115, avenue Henri-Beau, lequel est érigé sur le lot 1901202 du cadastre du Québec, l'agrandissement en hauteur du côté gauche du bâtiment, dans l'alignement dérogatoire existant des murs du rez-de-chaussée, lequel serait implanté à 6,01 mètres au lieu de l'alignement prescrit de 8,64 mètres et un pourcentage de la superficie du plan de la façade principale, situé du côté gauche, inférieur au minimum prescrit, soit de 53 % au lieu de 60 %, tels que présentés sur les plans signés par Sako Mekhgeavakian architecte, numérotés A1, A2 et A5, et datés du 2 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1154197005

CA15 090151

Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble portant le numéro 255, boulevard Crémazie Est, érigé sur le lot 1998610 du cadastre du Québec, autorisant un muret entre l'alignement de construction et l'alignement de la voie publique d'une hauteur de 1,5 mètre au lieu de 0,3 mètre.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser un muret d'une hauteur de 1,5 mètre en cour avant de l'immeuble portant le numéro 255, boulevard Crémazie Est et érigé sur le lot 1998610 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure visant à autoriser en cour avant de l'immeuble portant le numéro 255, boulevard Crémazie Est, érigé sur le lot 1998610 du cadastre du Québec, un muret d'une hauteur de 1,5 mètre au lieu de 0,3 mètre entre l'alignement de construction et l'alignement de la voie publique, tel que montré sur le plan d'aménagement préparé par le groupe Dallaire, daté du 7 mai 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 8 mai 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1154039006

CA15 090152

Édicter une ordonnance abrogeant l'ordonnance OCA15 068 quant à certains sites et autorisant l'établissement d'un circuit de marché mobile 2015.

ATTENDU la demande de modification de l'ordonnance OCA15 068, adoptée en vertu de la résolution CA15 090110 lors de la séance tenue le 11 mai 2015 autorisant l'établissement d'un circuit de marché mobile 2015 dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°), une ordonnance jointe à la présente résolution abrogeant l'ordonnance OCA15 068 quant à certains sites et autorisant l'établissement d'un circuit de marché mobile 2015 dans les secteurs Ahuntsic et Cartierville sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1155027003

CA15 090153

Approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), les travaux d'agrandissement au 2e étage du bâtiment situé au 12040, rue Dépatie - Lot 1433730 du cadastre du Québec - Demande 3000982249.

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande l'approbation du projet proposé sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. L'agrandissement doit se faire selon le principe des grandes lucarnes;
2. Le pignon de la façade avant doit être maintenu;
3. Le mur latéral avant des lucarnes doit être en retrait d'au moins 30 centimètres par rapport au mur avant existant;
4. La corniche séparant les lucarnes du mur du rez-de-chaussée doit être continue le long des façades latérales;
5. La façade arrière peut être traitée selon l'option alternative proposée par le requérant, soit par l'intégration des lucarnes à la façade arrière, incluant l'élimination du pignon d'origine;

ATTENDU QU'il n'est pas essentiel de privilégier l'approche visant à introduire de grandes lucarnes;

ATTENDU QUE le recul de 30 centimètres par rapport au mur avant n'est pas jugé nécessaire;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'agrandissement au deuxième étage du bâtiment situé au 12040, rue Dépatie, tels que présentés sur les plans dessinés par G1 PLAN, numérotés 1/7, 2/7, 4/7, 5/7, 6/7 et 7/7, estampillés le 17 avril 2015, ainsi que sur le plan des élévations latérales numéroté 3/7 et estampillé le 24 avril 2015, sous réserve du respect des conditions suivantes, à savoir :

- Le pignon de la façade avant doit être maintenu;
- La corniche séparant les lucarnes du mur du rez-de-chaussée doit être continue le long des façades latérales;
- La façade arrière peut être traitée selon l'option alternative proposée par le requérant, soit par l'intégration des lucarnes à la façade arrière, incluant l'élimination du pignon d'origine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1154197006

CA15 090154

Ajouter un tronçon de l'avenue Millen, entre le boulevard Gouin et le boulevard Henri-Bourassa, au projet pilote des cafés-terrasses (dossier en référence 1156853004).

ATTENDU la demande pour ajouter un tronçon de l'avenue Millen au projet pilote des cafés-terrasses;

ATTENDU QUE le projet pilote a été reconduit en vertu de la résolution CA15 090076;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'ajouter le tronçon de l'avenue Millen, entre le boulevard Gouin et le boulevard Henri-Bourassa, au projet pilote des cafés-terrasses reconduit en 2015 par la résolution CA15 090076, et ce, aux mêmes conditions;

DE mandater les Directions concernées de l'arrondissement afin qu'elles adaptent les critères du projet pilote à la réalité et aux besoins des commerçants participants de l'avenue Millen et qu'elles puissent intégrer ces critères révisés à la réglementation à venir en matière d'occupation du domaine public des cafés-terrasses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1156853004

CA15 090155

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la subdivision du lot 1433406 du cadastre du Québec, la démolition du bâtiment portant le numéro 12244, rue Filion et la construction de deux nouveaux bâtiments destinés à des fins de résidences unifamiliales - Zone 0646.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 12 (superficie minimale des terrains) du Règlement sur les opérations cadastrales de la ville de Montréal (R.R.V.M., c. O-1), une résolution à l'effet :

d'accorder l'autorisation de subdiviser le lot 1433406 du cadastre du Québec, de démolir le bâtiment érigé sur ce lot et portant le numéro 12244, rue Filion et de construire deux nouveaux bâtiments destinés à des fins de résidences unifamiliales, tel que montré aux plans de l'annexe A, aux conditions suivantes :

- l'opération cadastrale ainsi que les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction;
- les travaux représentés sur les plans de plomberie devront être réalisés en même temps que la construction des bâtiments.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

- Plans d'architecture numérotés A-001, A-101, A-102, A-103, A-201, A-202 et A-301, préparés par Nicolas Blais, architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 26 mars 2015.
- Plan d'aménagement paysager numéroté AP-01, préparé par François Aubertin, architecte paysagiste, et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 26 mars 2015.
- Plans de plomberie numérotés P-1, P-2 et P-3, préparés par R. Bouchard, ingénieur, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 26 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1144871028

CA15 090156

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution afin d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant du bâtiment portant les numéros 1615 et 1617, avenue Émile-Journault - Lot 2497292 du cadastre du Québec - Zone 0608.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 418.2 (pourcentage minimal d'espaces verts), 571 (emplacement d'une aire de stationnement) et 581 (voie de circulation partagée avec une propriété voisine) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2497292 du cadastre du Québec, situé aux 1615-1617, avenue Émile-Journault, l'autorisation d'aménager une aire de stationnement extérieur en cour avant, aux conditions suivantes :

- l'aménagement du site incluant la localisation et le nombre maximum d'espaces de stationnement et les plantations prévues doivent être conformes au plan numéroté AP-01 de l'annexe A;
- les végétaux prévus devront être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
- une servitude notariée permettant le passage des véhicules des utilisateurs de cette aire de stationnement à même le lot 2497848 du cadastre du Québec devra être enregistrée et remise à la Direction du développement du territoire avant l'émission du permis de transformation.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté AP-01, préparé par META FORME PAYSAGES, daté de mars 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1154871002

CA15 090157

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution afin d'autoriser les usages d'école d'enseignement spécialisé, de bibliothèque, de librairie et de lieu de culte à l'étage de l'immeuble situé au 10710, avenue Hamelin - Lot 1741452 du cadastre du Québec - Zone 0400.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1741452 du cadastre du Québec, situé au 10710, avenue Hamelin, l'autorisation d'occuper l'étage de cet immeuble à des fins d'école d'enseignement spécialisé, de bibliothèque, de librairie et de lieu de culte aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur doit être conforme au plan numéroté A-01 de l'annexe A;
- la superficie de l'espace destiné à la pratique du culte ne doit pas excéder 180 mètres carrés.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-01, préparé par Miloud Boukhira, architecte, daté du 24 février 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1154039003

CA15 090158

Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1739664 et 1745162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement - Zone 0503.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville, un projet de règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1739664 et 1745162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1154039004

CA15 090159

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tenue d'une cérémonie religieuse, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2015, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.4), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant la tenue d'une cérémonie religieuse sur le site, à la date et heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1151522017

CA15 090160

Procéder à la nomination d'un membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE nommer madame Sandra Simbert à titre de membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme d'Ahuntsic-Cartierville, à compter du 8 juin 2015 jusqu'au 30 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1151569008

CA15 090161

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 avril 2015.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier
appuyé par la conseillère Émilie Thuillier
et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 avril 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1151569007

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 8 juin 2015 est levée à 20 h 43.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Pierre Gagnier
Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance du conseil d'arrondissement du 10 août 2015.